

6, 7 & 12 décembre 2022 – 8H30 – 16H30 - Hôtel Parc Belair – Luxembourg
(Conférence d'une journée)

Le secteur immobilier sous pression

Les élections approchent, les nouvelles lois aussi !

A environ un an des élections législatives, le Législateur est sur tous les fronts, avec pour toile de fond l'éternelle problématique de l'accès aux logements. Des mesures tous azimut sont envisagées dans ce contexte : la création d'un registre national et communal des bâtiments et des logements, permettant la perception de l'**impôt** sur les terrains « non mobilisés » et des logements « non occupés » ; une **réforme du bail à loyer** (calcul des loyers suivant le capital investi, suppression de la notion de « logements de luxe », encadrement de la **colocation**, de la sous-location, ...) ; la création d'un fonds obligatoire de travaux (copropriété), l'institution de conditions d'accès à la **profession d'« apporteur d'affaire »**, une énième réforme de la loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un nouveau régime pour les « logements locatifs abordables », etc.

Nous aborderons ces différents thèmes et leurs incidences probables sur le marché de l'immobilier, accompagné de spécialiste de ces matières.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA DATE DU 6 → DU 7 → OU DU 12 → DECEMBRE 2022

Nom et Prénom : _____

Fonction : _____ **Société :** _____

Adresse : _____

Tél. / Fax : _____ **E-mail :** _____

Date : _____ **Signature** _____

Renseignements inscriptions :

KRIEGER Associates
1a, place Guillaume
BP 55 – L-9201 Diekirch
Tél. : +352 26 80 54 05
Fax. : +352 26 80 54 06
e-mail : krdie@krieger-avocats.lu

Personne de contact :
Madame Cathy PRÄTORIUS

Participation : 250 € TTC

HÔTEL BELAIR
111, Avenue du 10 Septembre
L-2551 Luxembourg

Ce prix comprend le café d'accueil, l'apéritif, le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Le règlement de la participation est à virer sur le compte
BCEE IBAN LU12 0019 4055 5831 4000.

Conditions d'annulation :

Une demande d'annulation de l'inscription adressée au minimum 3 jours avant la date de la conférence donnera lieu à remboursement intégral.
Passé ce délai le remboursement ne sera plus effectué.

Conférences précédentes

29, 30 & 31 mars 2022 - Des solutions à la crise du logement, vraiment ?

28 & 30 janvier 2020 – Le logement dans le logement !

11 & 13 juin 2019 - L'immobilier : les nouvelles contraintes administratives

22 & 24 janvier 2019 - L'achat/vente des grands projets immobiliers

12 & 14 juin 2018 - Plans directeurs sectoriels, droit de préemption, environnement.

23 & 25 janvier 2018 - Le bail commercial, l'aménagement du territoire, les marchés publics : trois nouvelles lois pour bientôt !

27 & 29 juin 2017 – Les pièges de l'indivision

24 & 26 janvier 2017 - Le droit de propriété face à l'urbanisme et l'environnement

7 & 9 juin 2016 - Nos chers voisins

19 & 21 janvier 2016 - Le local de commerce

9 & 11 juin 2015 - Le terrain et ses évolutions (bornage, morcellement, remembrement...)

27 & 29 janvier 2015 – Promotion immobilière, comment perdre de l'argent ?

21 juillet 2014 – Les plans directeurs sectoriels, une approche critique (à la Chambre des Métiers)

17 & 19 juin 2014– Les marchés publics et leurs complications

14 & 16 janvier 2014– L'arrêté de fermeture de chantier

11 & 13 juin 2013 – La vente en état futur d'achèvement

15 & 17 janvier 2013 – Face à la complexité croissante du droit de l'urbanisme

19 juin 2012 – La construction d'immeubles d'habitation encadrés et de résidences « Seniors »

10 & 11 mai 2011 – La nouvelle loi sur l'aménagement communal – La nouvelle loi sur les établissements classés – Les nouvelles zones d'inondation

7 décembre 2010 & 18 janvier 2011 – Les autorisations pour une construction

14 avril 2010 & 15 juin 2010 – Les servitudes & l'autorisation de voirie

29 octobre 2009 & 13 janvier 2010 – Les vices de construction

17 juin 2009 – Plans d'Aménagement face à l'Environnement

8 octobre 2008 – Les autorisations d'établissements classés
